



Réunion du Comité Syndical

du vendredi 24 juin 2005

CS - 0.03

Approbation du Bulletin Officiel du 02 février 2005

Aucun membre n'étant intervenu pour formuler des remarques ou observations sur le Bulletin Officiel du 02 février 2005, le Comité Syndical, à l'UNANIMITE, **ADOpte** ce document.

Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée par extrait le - 4 JUIL. 2005 , conformément au C.G.C.T.
Dépôt en préfecture le 30 JUIN 2005 .

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président du S.E.R.T.R.I.D.

pour le Traitement Intercommunal des Déchets

S.E.R.T.R.I.D.

Zone Industrielle de Bourogne

90140 BOUROGNE

Emile GEHANT

